

Déclaration de Gaston Thorn sur le sommet européen de décembre 1974 (Luxembourg, 19 décembre 1974)

Légende: Le 19 décembre 1974, Gaston Thorn, président du gouvernement luxembourgeois, rend compte à la Chambre des députés des résultats politiques du sommet de Paris des chefs d'État et de gouvernement des Neuf.

Source: Chambre des députés-Portail documentaire. [EN LIGNE]. [Luxembourg]: Chambre des députés, [27.08.2004]. C-1974-O-032-0003. Disponible sur <http://www.chd.lu>.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_gaston_thorn_sur_le_sommet_europeen_de_decembre_1974_luxembourg_19_decembre_1974-fr-a07b48c8-5e86-4f6a-a6db-2162b47b55b6.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2014

Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement concernant le résultat de la Conférence au sommet des Chefs de Gouvernement à Paris

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La réunion qui doit entrer dans l'histoire de la Communauté européenne comme dernier sommet s'est tenue à Paris les 9 et 10 décembre. Dorénavant, et c'est la première de leurs décisions, les Chefs de Gouvernement, accompagnés de leurs Ministres des Affaires Etrangères, se réuniront trois fois par an, ou même plus souvent en cas de besoin, en Conseil de la Communauté et au titre de la coopération politique. On ne parlera plus de Sommet, on se retrouvera en "Conseil européen".

La conférence de Paris s'est déroulée dans une bonne atmosphère de travail, bien dirigés par le Président de la République française, les Chefs de Gouvernement ont eux mêmes fixé leurs conclusions dans le long communiqué dont vous avez pu prendre connaissance. Leurs réunions régulières qu'ils se proposent de tenir à l'avenir, constitueront elles l'amorce d'un Gouvernement européen et donneront elles aux autres organes de décisions de la Communauté la direction et la coordination nécessaires à une relance européenne, ou ne constitueront elles qu'un alourdissement supplémentaire ? Il est trop tôt pour le savoir. Je pense que l'intervention personnelle des Chefs de Gouvernement est en soi un facteur positif, mais il n'en subsiste pas moins un risque certain de voir toutes les décisions importantes repoussées vers eux, et ainsi le Conseil normal prive d'une part de sa raison d'être. L'expérience de Paris m'incite plutôt à une interprétation réservée.

Sur le plan des institutions, une décision positive a enfin été prise en ce qui concerne l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Fidèle à la politique constante du Gouvernement et de la Chambre, je suis activement intervenu lors de la mise au point du texte figurant au point 12 du communiqué, ainsi que lors des travaux préparatoires au niveau des Ministres des Affaires Etrangères.

Les Gouvernements britannique et danois ont fait des réserves formelles sur ce point, mais j'ose espérer que ces réserves s'expliquent par la conjoncture politique du moment, et que ces deux pays de grande tradition démocratique voudront, le moment venu, procéder à ces élections en même temps que les autres pays membres de la Communauté. Selon la procédure prévue, l'Assemblée fera elle-même des propositions, sur lesquelles le Conseil devra statuer en 1976.

On peut donc dire que des progrès ont été accomplis et qu'il existe un espoir réel qu'on procède à des élections directes d'ici 1978. La parole est maintenant au Parlement européen dont les gouvernements attendent les propositions. Comme vous le savez, l'Assemblée va d'ailleurs se réunir au mois de janvier à Luxembourg et consacrer une session à la discussion de l'ensemble de cette question. C'est dans ce contexte que se situe la motion déposée récemment à la Chambre et qui demande au Gouvernement de faire des propositions concrètes ayant pour objet l'élection au suffrage universel des représentants composant la délégation luxembourgeoise au Parlement européen. Dans les conditions actuelles j'estime qu'il est souhaitable que le Luxembourg attende le résultat des initiatives que ne manqueront pas de prendre le Parlement européen et les Gouvernements de nos partenaires de la Communauté. Pour l'instant il ne semble pas indiqué de faire cavalier seul. Au contraire, je pense qu'il conviendra de se concerter avec nos partenaires et d'adopter la même solution qu'eux. Si toutefois les efforts actuels n'aboutissent pas, nous pouvons revoir cette attitude et prévoir par exemple des élections directes de nos mandataires lors des élections législatives de 1979.

En ce qui concerne l'importance de notre représentation au sein de l'Assemblée, je dois attirer votre attention sur le passage afférent du communiqué final qui dit qu' « il est nécessaire que chaque peuple soit représenté d'une manière appropriée ». Il faut entendre ce passage comme devant garantir à notre pays un nombre identique de représentants que celui auquel nous avons droit jusqu'à présent. Il y a tout lieu de croire - et le rapport Partijn se prononce en ce sens - que l'importance numérique de notre représentation à l'Assemblée ne sera pas modifiée.

La pratique du veto ou plutôt de l'unanimité au Conseil ne sera sans doute que très modérément entamée. Les Chefs de Gouvernement ont, il est vrai, estimé qu'il fallait renoncer à l'abus actuel qui consiste à demander l'unanimité sur toute question quelle que soit son importance. L'opposition ferme de la Grande

Bretagne et du Danemark a cependant empêché une véritable remise en cause de l'arrangement de Luxembourg de 1966, de sorte que l'unanimité restera la règle générale. Le texte du communiqué n'est qu'une déclaration d'intention contre les abus, mais en l'absence de toute règle ou procédure permettant de circonscrire d'une façon quelconque la notion d'intérêts importants, on voit mal ce qui empêcherait un Etat quelconque de l'invoquer à n'importe quel moment. Néanmoins un progrès a été fait dépendant, il est vrai, de l'initiative de la Présidence et de la volonté politique des Gouvernements.

L'objectif de l'Union européenne, fixé au Sommet de Paris de 1972 subsiste. Les institutions de la Communauté ont d'ailleurs commencé l'élaboration de leurs rapports, Le fait nouveau est la mission confiée à M. Tindemans, Premier Ministre de Belgique, de faire avant la fin de 1975 un rapport de synthèse sur la base des rapports des institutions et des consultations qu'il mènera aussi bien avec les Gouvernements qu'avec les milieux représentatifs de l'opinion publique. Il devient nécessaire en effet de faire la synthèse des nombreux avis, propositions et rapports élaborés ou en voie d'élaboration et de préparer l'accord sur une conception d'ensemble de l'Union européenne. La tâche confiée à M. Tindemans est périlleuse et difficile, mais elle est exaltante aussi et je lui souhaite bonne chance, tout en l'assurant de la pleine coopération des autorités luxembourgeoises.

De loin la plus grande partie des discussions des Chefs de Gouvernement a été consacrée à la discussion des problèmes de fond. Néanmoins, les décisions ne sont pas très substantielles, ce qui prouve une nouvelle fois qu'il est bien plus facile de faire des progrès sur le plan des procédures et des institutions que sur celui des points de substance. En analysant bien le texte, on trouve une seule conclusion qui crée réellement du concret le fonds régional européen qui aurait dû voir le jour tout de suite après le Sommet de Copenhague il y a juste un an, et qui a figuré régulièrement depuis lors à l'ordre du jour du Conseil, va enfin devenir réalité. Encore s'agit il d'une création pour ainsi dire expérimentale, dont la dotation n'a été arrêtée que pour les trois premières années à venir. On peut regretter également que ce fonds soit mis en oeuvre avant que la Communauté ne dispose d'une politique régionale. Ces limitations dûment mises en relief, je salue quand même comme un facteur positif cet effort de la Communauté de s'attaquer aux déséquilibres régionaux.

Les paragraphes consacrés à l'Union économique et monétaire sont particulièrement longs ; c'est là d'ailleurs leur principal mérite. Comme la Chambre le sait bien, les Gouvernements luxembourgeois successifs ont toujours préconisé et appuyé la création de l'Union économique et monétaire basée sur le plan Werner. C'est la position que j'ai défendue avec vigueur à Paris, mais, comme vous le savez, certains pays membres font preuve maintenant d'une très grande réticence. Cela est le cas notamment de la Grande-Bretagne, fermement opposée à toute intégration supplémentaire, tant au moins que le problème de son appartenance future à la Communauté subsistera.

Il y a lieu de saluer toutefois la très grande franchise avec laquelle les Chefs de Gouvernement ont échangé leurs vues sur la situation économique du moment. Le chancelier Schmidt en particulier a informé en détail ses collègues des mesures de relance soumises au Gouvernement allemand et a recueilli leur avis à ce sujet. Ces mesures, rendues publiques deux jours après la conférence de Paris, traduisent la préoccupation commune de s'attaquer dorénavant à la défense de l'emploi autant, sinon plus qu'à la lutte contre l'inflation. Une telle politique, comme il est dit dans le communiqué final, présuppose comme un des éléments essentiels la pleine coopération des partenaires sociaux.

Plusieurs paragraphes du communiqué ont d'ailleurs été consacrés spécialement au problème de l'emploi et à la politique sociale dans son ensemble. Il s'agit au demeurant de déclarations de principe et d'intention, aucune mesure concrète n'ayant été arrêtée à Paris. Néanmoins l'expression de volonté des Chefs de Gouvernement devrait permettre une relance des activités de la Communauté sur le plan social, relance à assurer par les Ministres chargés de ces questions, en pleine coopération avec les partenaires sociaux et avec le Conseil économique et social.

Il importe en effet d'assurer une politique sociale de progrès et d'équité, et de ne pas faire peser sur les travailleurs seuls les charges d'une récession menaçante.

Le problème de l'appartenance future de la Grande Bretagne à la Communauté a formé la toile de fond d'une

très grande partie de discussions de la conférence de Paris, et a en outre été longuement discuté en tant que tel. Le Premier Ministre britannique a commencé par un exposé répétant et explicitant ses desiderata, tels qu'il les avait rendus publics quelques jours auparavant. Cet exposé n'a cependant pas été discuté. Les Chefs de Gouvernement ont simplement rappelé l'évidence même, à savoir que si des situations inacceptables devaient apparaître, la vie même de la Communauté exigerait que des solutions équitables soient trouvées.

Le seul point à être examiné en détail est celui de la contribution britannique au budget des Communautés. La discussion a été extrêmement longue, technique et compliquée, et le résultat en est le paragraphe final du communiqué, assez alambiqué, ou équilibré si l'on préfère. J'en recommande la lecture attentive à chacun. Il y a lieu d'en retenir toutefois un élément positif, en ce qu'il confirme que le système des ressources propres constitue un des éléments fondamentaux de l'intégration économique de la Communauté, et un élément négatif en ce qu'il prévoit d'ores et déjà un "mécanisme correcteur" ce qui risque, si on n'y fait pas très attention, de priver ce même système des ressources propres d'une partie de sa raison d'être.

Il est sans doute prématuré de tirer une conclusion définitive de ce dernier Sommet. On pouvait sans doute craindre un moins bon résultat, on pouvait aussi en espérer un bien meilleur. Il importe de mettre avec détermination en oeuvre tout ce que nous avons décidé, d'en exploiter tout le potentiel et de continuer patiemment à regarder toujours plus loin et à préparer de nouvelles étapes. Nous disposons des moyens, il nous faut la volonté politique pour les utiliser à bon escient.